

Envoyé en préfecture le 23/12/2025  
Reçu en préfecture le 23/12/2025  
Publié le 26/12/2025  
ID : 022-200056711-20251218-2025\_135-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
Arrondissement de Saint-Brieuc  
Commune de Jugon-les-Lacs

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation : 12 décembre 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 23      Présents : 20      Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 26 décembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Eric MOISAN, Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC, Natacha CARRO, Servane GESRET, Julie POUPART, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR (arrivé à 20h15), Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Marie-Sergine BEZARD

**Etaient absents excusés :**

Madame, messieurs Thierry LEBOUCHER, Pierre AUVRET, Gwendoline FELIN

**Etaient absents représentés :**

**Procurations :**

Madame Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Monsieur Alexis POIDEVIN

Secrétaire de séance : Natacha CARRO

Envoyé en préfecture le 23/12/2025  
Reçu en préfecture le 23/12/2025  
Publié le 26/12/2025  
ID : 022-200056711-20251218-2025\_135-DE

CM 18.12.2025	Décision Modificative n°4 du budget général	Délibération n° 2025-135
---------------	---	--------------------------

Rapporteur : Eric MOISAN

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°4 du budget général suivante :

Dépense	Fonctionnement	66111	+1000 €
Dépense	Fonctionnement	65312	-1 000 €
Dépense	Investissement	2111-122	+62 000 €
Dépense	Investissement	1641	+1 000 €
Recette	Investissement	1321-190	+63 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité  
Décide

- De valider la décision modificative n°4 du budget général telle que décrite ci-dessus.

Suivent les signatures pour copie conforme,



Le Maire

Eric MOISAN